

Les luttes viticoles du Languedoc au XX^e siècle

Quelques jalons historiques

Geneviève Abbe, historienne



André Cases interpellé par les CRS en 1961

LA VIGNE EN LANGUEDOC DEPUIS TOUJOURS

La viticulture s'inscrit dans le temps long de l'histoire méridionale. Le vin traverse la Méditerranée lorsque les Grecs prennent pied à Marseille ou à Agde six cents ans avant notre ère. Les citoyens romains cultivent la vigne en Narbonnaise durant le premier siècle de la paix romaine. Dionysos ou Bacchus président aux libations, faisant du vin une boisson sacrée – ce que le christianisme reprendra à son compte en l'associant au sang du Christ.

Au Moyen Âge, les moines défricheurs développent des vignobles autour d'abbayes comme Lagrasse, Alet, Saint-Hilaire dans l'Aude ou Aniane et Valmagne dans l'Hérault. Au cours des siècles suivants, de nombreux vins du Languedoc ont déjà acquis une solide réputation, tels les muscats du Roussillon, de Frontignan, la Blanquette de Limoux ou les rouges puissants qui mûrissent sur certains coteaux des Corbières, du Minervois ou du Gard.

Mais c'est dans la deuxième moitié du XIX^e siècle que le Languedoc voit se développer un vignoble de masse. Après le succès des eaux de vie du Languedoc, qui participe à la progression de la vigne au détriment du blé, de l'olivier et de l'élevage de mouton, c'est le creusement du port de Cette (ancienne graphie de Sète), du canal du Midi et l'arrivée du chemin de fer qui font de la région un eldorado viticole. Il devient ainsi possible de transporter le vin sur de longues distances sans en altérer le goût.

Durant les années 1860 à 1880, le phylloxéra, un insecte venu d'Amérique, détruit une grande partie du vignoble français. L'État encourage alors le développement du vignoble algérien. On assiste à d'importants transferts de capitaux, de main-d'œuvre et de savoir-faire du Languedoc vers la colonie de peuplement qu'est devenue l'Algérie.

Dans les années 1880, on découvre que les terres submergées résistent aux méfaits de l'insecte et l'on greffe de la vigne sur des plans américains résistants à la maladie. Les surfaces plantées en vignes augmentent considérablement. On plante dans la plaine inondable et sur des sols sableux. On investit également les terres à blé pour faire pousser la vigne, plus rémunératrice. L'Aramon, un cépage de faible degré mais à fort rendement, scelle définitivement le sort du vignoble méridional. Les vins du Midi peuvent ainsi abreuver la masse des ouvriers qu'a engendrée la révolution industrielle. La monoculture de la vigne engendre dans la région toute une économie qui profite de son essor mais qui est fragilisée lors de ses crises.

Au début du xx^e siècle, on assiste à un regain de prospérité. Le capitalisme viticole connaît une nouvelle expansion. Les grands domaines de plusieurs centaines d'hectares sur lesquels sont érigés des châteaux témoignent de ce nouvel âge d'or. Dans ces domaines, employeurs d'une abondante main-d'œuvre, se développe un important prolétariat viticole organisé en un puissant syndicat, la Fédération des travailleurs agricoles du Midi, capable d'obtenir des augmentations de salaire par des mouvements de grève amplement suivis (1903, 1904, 1911). Mais au côté de la grande propriété, on voit fleurir au tournant du siècle des petites et moyennes exploitations qui sont à l'origine des premières coopératives, comme celle des Vignerons libres de Maraussan, inaugurée en 1905. D'inspiration socialiste, comme le suggère sa devise « Tous pour chacun, chacun pour tous », elle se met en relation avec des coopératives ouvrières

de la région parisienne pour écouler son vin. Elle met en place une forme de collectivisation des terres. Ce qui fait déclarer à Jaurès, présent à Maraussan le 1^{er} mai 1905 : « Paysans, ne restez pas à l'écart [...] et, dans la cuve de la République, préparez le vin de la révolution sociale ! »

C'est cette société méridionale, faite de gros propriétaires souvent absentéistes, de salariés et de petits exploitants, qui est ébranlée en 1907 lorsqu'éclate ce qu'on appelle alors la « Révolte des gueux ».

DÉBUT DU XX^e SIÈCLE :

CRISE DE SURPRODUCTION ET PRATIQUES FRAUDULEUSES ENGENDRENT LA RÉVOLTE DES VIGNERONS DU MIDI

La crise démarre en 1905. Elle se manifeste par une chute vertigineuse du prix du vin : on passe de 3000 francs l'hectolitre avant 1905 à 700 francs l'hectolitre cette année-là. C'est une crise classique de surproduction liée à la succession de deux années d'excelentes récoltes aggravée par la fraude des négociants (en particulier les négociants des chais de Bercy) qui fabriquent le vin à partir de produits chimiques, le coupent avec de l'eau ou y ajoutent du sucre – comme les y autorise une loi de 1903. Celle-ci a été obtenue sous la pression des betteraviers du nord, malgré l'action des députés méridionaux qui défendent les intérêts des vignerons à la Chambre.

D'avril à juin 1907, des manifestations regroupant des centaines de milliers de personnes se déroulent dimanche après dimanche dans les villes du Midi : Lézignan, Narbonne, Béziers, Perpignan, Carcassonne, Montpellier. Six cent mille personnes défilent à Montpellier le 9 juin 1907, soit un tiers de la population de la région. Le 10 juin, une grève de l'impôt débute et quatre cents municipalités du Midi démissionnent. Ces manifestations sont conduites par un leader charismatique, Marcelin Albert, petit vigneron d'Argeliers, un village du Minervois. Autour de lui, un comité s'est

créé, « Les 87 d'Argeliers », qui publient Le Tocsin, un journal dont le titre est un véritable cri d'alarme adressé au gouvernement. Marcelin Albert est plus tard rejoint par Ernest Ferroul, le maire socialiste de Narbonne, qui donne au mouvement un tour plus politique et une coloration régionaliste. La protestation se fait au nom d'un « unanimisme » censé défendre le monde viticole dans son ensemble (ouvriers, petits et gros propriétaires). Unanimisme que l'on peut définir comme un corporatisme ignorant les conflits interclassistes à l'intérieur de la profession. On chante « Mort aux fraudeurs ! » dans les manifestations et, sur les pancartes, on peut lire des slogans dénonçant le sucrage et le mouillage : « L'eau au moulin et le sucre au sucrier ! »

Le 19 juin 1907, Ferroul et plusieurs membres du comité d'Argeliers sont arrêtés. Le 20 juin, à Narbonne, la troupe tire sur la foule des manifestants, six d'entre eux tombent sous les balles des dragons envoyés par Clemenceau. En juillet, diverses mesures sont prises pour limiter la fraude. Le 3 septembre, un décret définit le vin comme produit exclusivement issu de la fermentation de raisins frais. Le 20 septembre 1907, La Confédération générale des vignerons est créée. Elle deviendra plus tard la Confédération générale des vignerons du Midi.

L'issue sanglante de cette révolte ainsi que la mutinerie des soldats de 17^e régiment de ligne, basés à Agde et qui refusent de marcher contre les vignerons le 20 juin, constituent le socle d'une mémoire méridionale très active durant toutes les luttes viticoles qui émaillent le xx^e siècle. La lutte pour la défense du vin naturel et la colère contre les négociants devenus plus tard multinationales d'importation demeurent, jusqu'aux années 1970, le ciment des luttes viticoles, de même que le régionalisme, déjà présent en 1907 dans les discours de Marcelin Albert et d'Ernest Ferroul.

LES ANNÉES 1930 :

RETOUR DE LA CRISE, TENTATIVE DE RÉGULATION DU MARCHÉ DU VIN ET DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION

En 1934, la crise économique est mondiale, la production de vin dépasse cent millions d'hectolitres ; les prix s'effondrent. Édouard Barthe, député SFIO de l'Hérault, obtient la mise en place du « statut viticole », dont l'objectif est de réguler le marché du vin et de promouvoir la qualité grâce à un ensemble de mesures : blocage des productions excédentaires, échelonnement des sorties de vin, pénalisations fiscales à l'encontre des hauts rendements, mise en place d'une liste des vins prohibés et de primes à l'arrachage volontaire et création d'un comité national des appellations d'origine contrôlée (AOC).

On s'oriente ainsi vers une amélioration de la qualité des vins du Midi et vers une réduction des surfaces cultivées. Cette réglementation va de pair avec la création des caves coopératives qui doivent permettre aux petits et moyens viticulteurs de disposer de vaisselle vinicole importante pour stocker le vin afin d'échelonner les sorties en cas de surproduction. Entre les deux guerres, chaque village se dote de sa « coopérative », qui devient le cœur névralgique de la société viticole. Lieux d'enjeux économiques importants et lieux de solidarité, les « coopératives » joueront un rôle primordial lors des mobilisations des années 1960 et 1970.

LES ANNÉES 1960 :

LA FIN DU VIGNOBLE DE MASSE EST PROGRAMMÉE, L'HEURE EST À L'ACTION DIRECTE ET AU "RETOUR DE MARCELIN ALBERT"

La révolution viticole a fait un bon en avant, le tracteur a remplacé le cheval et les surfaces cultivées par exploitant ont augmenté. Ces derniers sont lourdement endettés auprès du Crédit agricole. Par ailleurs, les modes de vie urbanisés se sont généralisés dans les

campagnes, où ils ont entraîné une hausse de la consommation des ménages alors que le prix du vin est à la baisse. Les stocks d'inventus sont importants à la suite de fortes récoltes nationales et des importations de vin algérien supérieures à dix millions d'hectolitres par an. Le Midi viticole replonge dans le marasme. Après les accords d'Évian, qui mettent fin à la guerre d'Algérie en 1962, les viticulteurs du Midi espèrent une baisse des importations algériennes. Or, il faut attendre 1969 pour que cette baisse soit effective. De plus, l'entrée du vin dans la politique agricole commune (PAC) est discutée à Bruxelles depuis 1962, et l'ouverture des frontières inquiète les viticulteurs au moment où le vignoble italien est en pleine expansion.

En 1961, de nouveaux dirigeants viticoles émergent. André Cases, viticulteur à Leuc, un village de l'Aude proche de Carcassonne, crée un cercle des jeunes agriculteurs, sur le modèle du Comité d'action viticole créé la même année à Narbonne par André Castéra et Guy Rancoule. André Castéra cultive sept hectares de vignes à Montredon-des-Corbières. Comme Marcelin Albert en son temps, il a l'amour de la vigne et de sa région cheville au corps. Le lyrisme et la force de son discours font de lui un leader charismatique en qui se reconnaissent les viticulteurs. Il est surnommé le « Christ des Corbières ». Comme Marcelin Albert, appelé l'« Apôtre des gueux » ou le « Rédempteur », il incarne le caractère quasiment sacré du combat et la justesse de la cause viticole aux yeux de ceux qui le suivent.

En 1963, la lutte contre les importations de vin algérien s'intensifie. Deux expéditions punitives sont organisées contre les établissements Andrieu à Saint-Frichoux et Marcéor à Lézignan, maisons de négoce qui devront s'engager à ne plus importer de vin algérien. Durant le printemps et l'été 1963, les barrages de routes et de voies ferrées se multiplient, suivis d'affrontements avec les CRS et d'arrestations. Le 21 novembre 1963, un train qui transporte du vin

algérien est bloqué sur la ligne Carcassonne-Limoux, à Verzeille. Les wagons sont renversés, les rails arrachés, du matériel ferroviaire détruit. André Cases évite l'intervention des CRS mais une centaine de manifestants sont arrêtés, lui-même est inculpé puis libéré.

Avec la création des Comités d'action viticole, la lutte a pris un nouveau tournant, celui de l'action directe ciblée principalement contre les trains ou les camions utilisés par le négoce pour des importations de vin étranger. Il s'agit de créer un rapport de force qui permette au syndicat de négociant en haut lieu. Les Comités d'action sont des structures plus ou moins informelles dont les membres sont capables de se réunir et d'agir rapidement pour bloquer un train ou dresser un barrage sur une route. Cette forme de lutte va perdurer et s'intensifier au cours des années 1970. Si les grandes manifestations de type 1907 n'ont pas disparues – en 1967, par exemple, André Castéra, tel un Marcelin Albert, entraîne ses troupes dans des défilés d'envergure de janvier à novembre 1967 –, ces manifestations ne sont plus « des manifestations d'enfants de chœur ». Le 16 mars 1967, à Carcassonne, vingt-cinq mille manifestants affrontent quatre compagnies de CRS et quatre escadrons de gendarmerie. La colère se déchaîne, des vitrines de magasins sont brisées, la gare est saccagée, la voiture d'un policier est jetée au canal. Les pavés et les bombes de soufre répondent aux grenades lacrymogènes. Le gouvernement est obligé d'annoncer quelques mesures afin d'apaiser la colère : réduction des importations algériennes, alignement des prix sur les prix français, interdiction de coupage avec les vins étrangers. Mais en novembre, au cours d'un conseil des ministres, De Gaulle annonce à Edgar Faure, alors ministre de l'Agriculture, qu'un accord vient d'être conclu avec l'Algérie : la France obtient la construction d'un gazoduc en Algérie en échange de l'importation d'un million d'hectolitres de vin

1. L'expression est d'Emmanuel Maffre-Baugé, viticulteur de l'Hérault.

algérien. Le 29 novembre, tout le Midi est paralysé par les barrages de routes. C'est à cette occasion que Castéra prononce la fameuse phrase: «Et s'il le faut, le Midi redeviendra Cathare», rappelant ainsi les propos de Marcelin Albert et de Ferroul en 1907.

LA SÉQUENCE 1970-1976:

L'ENTRÉE DU VIN DANS LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE,
L'APRÈS 68 ET LE RENOUVEAU OCCITANISTE, UN COCKTAIL DÉTON-
NANT QUI CHANGE LA DONNE DES LUTTES VITICOLES

Le premier juillet 1970, le règlement communautaire 816/70 entre en vigueur dans le cadre de l'organisation commune du marché viti-vinicole (OCM). La libre circulation du vin dans les six pays membres du marché commun et la mise en place de barrières douanières autour de cette zone constituent la pierre angulaire de l'OCM. Des mesures dirigistes sont prises pour stabiliser ce marché. Mais la règle commune prévoit de nombreuses exceptions. Voici les mots de Michel Romain, l'un des principaux responsables des Comités d'action à propos de la réglementation européenne: «Le 816 avait institutionnalisé la manifestation. Il fallait manifester pour que soient déclenchées les mesures de régulation qui avaient lieu *a posteriori*. [...] L'Europe qu'on croyait dirigiste était libérale.» La viticulture du Midi entre ainsi dans le jeu d'une concurrence faussée avec les autres acteurs européens du marché vinicole, principalement avec l'Italie, dont le vignoble s'est considérablement étendu au cours des années 1970 et dont les règles de production ne sont pas les mêmes que celles appliquées au vignoble français (établissement d'un cadastre, déclarations de récoltes, etc.), mises en place dans le cadre du statut viticole pour réguler la production.

D'autre part, les prix en deçà desquels pouvaient être déclenchées des mesures de distillation destinées à désengorger le marché européen étaient fixés au niveau le plus bas: «Pour fixer le prix de seuil,

on se basait sur les dix places européennes de référence. C'est-à-dire qu'on utilisait la misère dans laquelle étaient maintenus les viticulteurs du Sud de l'Italie pour faire baisser le revenu des autres viticulteurs européens et, en particulier, ceux du Midi», explique Michel Romain². Dès le début de l'année 1970, les viticulteurs ont perçu les faiblesses et les dangers de la réglementation européenne, dans laquelle le négoce désormais fortement concentré entre les mains de grands trusts a trouvé les brèches par où générer d'énormes profits. En effet des montants compensatoires sont prévus dans le cadre d'importations venant de pays à monnaies plus faibles que le franc, ce qui est le cas par exemple de la lire italienne. Ainsi les importateurs ont-ils intérêt à faire entrer du vin italien moins cher car produit à moindre coût, vin sur lequel ils percevaient ces montants compensatoires. D'autre part, les vins italiens ou les vins de pays tiers transitant par l'Italie sont utilisés à des fins de coupage pour remonter le degré des vins de la plaine méridionale.

Un engrenage pervers se met ainsi en place, maintenant le Midi dans un double processus: crise de surproduction chronique du vignoble de masse et mévente des vins d'appellation concurrencés par les importations. Ce qui fait dire à Roger Guitard, président de la cave coopérative du Razès, à Routier près de Limoux, dans l'Aude: «Nous ne sommes pas encore assez inconscients pour ignorer que le pouvoir veut notre disparition.» Ces propos correspondent à une réalité puisque le plan Mansholt³ prévoyait dès

2. Entretien avec Geneviève Abbé, le 28 novembre 2015.

3. Le 21 décembre 1968, la Commission européenne soumet au Conseil un mémorandum sur la réforme de l'agriculture. C'est le plan «Agriculture 1980» ou «plan Mansholt», du nom du commissaire européen chargé de l'agriculture de 1958 à 1972. Considéré comme l'un des pères fondateurs de la politique agricole commune (PAC), Sicco Mansholt devient ensuite président de la commission européenne durant un an, avant d'opérer un virage idéologique radical en défense de l'écologie et de la décroissance.

1968 une modernisation de l'agriculture et une redistribution des rôles entre les vignobles italiens et ceux de la France méridionale. Les Pouilles et la Sicile conserveraient une sorte de monopole de la production des vins de table et le vignoble méridional français, quant à lui, devrait se concentrer sur quelques coteaux, autour de quelques appellations d'origine, tandis que le littoral méditerranéen et son arrière-pays devraient devenir « la cour de récréation de l'Europe » selon les propres mots de Sicco Mansholt. C'est dans le cadre de ce projet que la mission Racine⁴ planifie l'aménagement du littoral languedocien pour devenir la « Floride occitane » railée dans la chanson de Claude Marti, chanteur occitan et instituteur audois : « Cent mille hectares de néon et du bourgeois à trois étoiles, des pyramides de béton, Floride occitane. Viendra un jour un peuple en armes dans les motels du littoral et des pauvres plein la Grande-Motte, Floride Occitane ! »

En effet, c'est durant ces années 1970 que mouvement viticole et mouvement occitaniste entrent en résonance et construisent une convergence des luttes. Dans la mouvance de mai 68, les mouvements occitanistes tels que Lutte occitane ou Volèm viure al país, d'inspiration trotskiste ou maoïste, reprennent à leur compte le terme de « colonialisme intérieur⁵ » théorisé par Robert Lafont. Parmi les viticulteurs, certains leaders des Comités d'action

4. La mission interministérielle d'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon, aussi appelée « mission Racine » du nom de son président Pierre Racine, est une structure administrative créée en 1963 pour conduire de grands travaux d'infrastructure en vue de développer le littoral de la Méditerranée dans les départements du Gard, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Elle est notamment à l'origine de la création des stations balnéaires de Port-Camargue au Grau-du-Roi, La Grande-Motte, Le Cap d'Agde, Gruissan, Port-Leucale, Port-Barcarès et Saint-Cyprien.

5. Le linguiste et historien occitan Robert Lafont forge le concept de colonialisme intérieur pour désigner l'inégalité économique entre certaines régions et l'État-nation, entre le centre et la périphérie.

viticole, comme Jeannot Vialade dans l'Aude ou Jean Huillet dans l'Hérault, se reconnaissent dans cette grille de lecture, qui imprègne bientôt le mouvement tout entier. Les villages vidés par l'exode rural, les usines qui ferment, les petites exploitations qui disparaissent (moins 40 % en 1970 par rapport à 1955) ne sont pas que des ritournelles folkloriques pour chanteurs occitans, ce sont des réalités vécues dans tout le Midi viticole.

Ainsi, les revendications vigneronnes prennent-elles une autre coloration. On ne dit plus comme Marcelin en son temps : « Tous unis pour la défense de la viticulture, pas de politique », mais on désigne le pouvoir en place et le capitalisme comme responsables de la situation de sous-développement dans laquelle est maintenu le Languedoc. Jeannot Vialade, que j'ai pu interroger à plusieurs reprises, va même jusqu'à affirmer que le Midi serait victime d'un « génocide politique, économique et culturel ». Il évoque l'armée, qui selon lui s'installe sur le Larzac pour mettre au pas le Midi rouge, la désindustrialisation des départements méridionaux, le tourisme de masse, qui défigure le paysage, et bien sûr le peuple des vignes, amené à disparaître. Cette analyse imprègne fortement la contestation viticole, lui donnant force et légitimité.

De 1970 à 1976, un véritable bras de fer s'engage entre les viticulteurs languedociens et le pouvoir. Le combat passe par des rassemblements, où les affrontements entre manifestants et forces de l'ordre sont de plus en plus violents, et par des barrages routiers qui arraisonnent les camions chargés de vins trafiqués. Dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août 1975, le Midi s'efface lui-même de la carte. Tous les panneaux indicateurs des Pyrénées-Orientales, du Gard, de l'Aude et de l'Hérault sont retournés ou arrachés au moment où déferle sur les petites départementales le flot des touristes venus se réchauffer au soleil. Un tract leur est distribué pour les alerter sur la situation et désigner les responsables de ce chaos.

Mais cela ne suffit pas à faire bouger les lignes, les ministres de l'Agriculture se succèdent, promettent et rien ne change.

La nuit du 28 février au 1^{er} mars 1976, un commando se rend à Meximieux, dans l'Ain, avec pour cible la maison Ramel, soupçonnée d'importer du vin trafiqué. Des centaines de cuves sont détruites. Des hectolitres de vin partent au ruisseau. Durant leur trajet de retour, deux viticulteurs sont arrêtés et amenés à Montpellier. À Narbonne, dans la nuit du 3 au 4 mars, une foule en colère se rassemble devant les locaux de la Confédération générale des vignerons du Midi. Michel Romain téléphone, le commissaire de police de Narbonne se rend sur place, on appelle le préfet et même le cabinet du ministre de l'Intérieur pour que les deux viticulteurs arrêtés soient ramenés à Narbonne. Sans succès.

À l'extérieur, la colère est à son comble, la perception et l'hôtel des impôts sont saccagés, le péage de Narbonne-Sud et un relais hertzien également. Les fusils sont dans les coffres des voitures. À plusieurs reprises, les dirigeants viticoles ont calmé le jeu mais, ce soir-là, le drame est imminent. Il a lieu à 15 heures le lendemain, à Montredon-des-Corbières, à quelques kilomètres de Narbonne. C'est là que se sont donné rendez-vous les manifestants, les rails ont été déboulonnés devant un train de marchandises qui fait irruption sur la voie ferrée. Les CRS chargent, des dizaines de manifestants armés de fusils tirent dans leur direction. Le commandant Le Goff s'écroule, blessé à mort, les CRS ripostent au pistolet-mitrailleur. Émile Pouyès, viticulteur à Arquettes-en-Val, appuyé à un poteau électrique car il souffre du dos, est touché d'une balle en plein front. La fusillade prend fin.

MONTREDON, LE 4 MARS 1976 :

ÉPILOGUE TRAGIQUE D'UNE LONGUE HISTOIRE.

Dans un premier temps, la fusillade de Montredon ne semble pas donner le signal du repli viticole. Un climat insurrectionnel

régne dans la région. Le 6 mars 1976, vingt-cinq mille personnes assistent aux obsèques d'Émile Pouyès à Arquettes-en-Val. Dans la nuit du 8 au 9 mars, Robert Touati et Diego Ruiz Rosado, deux militants anarchistes de 23 ans, sont tués par le déclenchement des deux kilos d'explosif qu'ils transportaient. Ils comptaient les déposer dans l'enceinte de la caserne de la CRS 27, à Toulouse, où devait se dérouler la cérémonie d'obsèques de Le Goff en présence de Michel Poniatowski, alors ministre de l'Intérieur⁶.

Pendant plusieurs mois, des viticulteurs montent la garde devant la maison d'André Cases, qui est menacé d'arrestation. Le monde viticole occitan reste mobilisé, surtout après l'arrestation d'Albert Tesseyre, viticulteur de Lauraguel, près de Limoux, soupçonné d'être celui qui a tiré sur le commandant Le Goff. Le 26 avril 1976, une manifestation unitaire rassemble syndicats ouvriers, paysans et commerçants du Languedoc sous la même banderole : « Vivre et travailler au pays ». Mais la violence a laissé des traces. Les gros titres de la presse nationale associent le mauvais vin du Midi au sang versé à Montredon. « Le vin et le sang ont coulé », titre *Paris Match*. Des menaces de mort expédiées de toute la France sont envoyées aux dirigeants viticoles. Un an plus tard, d'ailleurs, le fils d'Albert Tesseyre est blessé par un colis piégé adressé à son père. Entre-temps, le gouvernement a joué l'apaisement. Le Premier ministre Jacques Chirac s'est opposé à l'arrestation d'André Cases et Albert Tesseyre, incarcéré à la prison des Baumettes, a été libéré en raison de son état de santé le 11 juin 1976.

Mais la pression est forte pour les dirigeants des Comités régionaux d'action viticole, car l'ensemble de la profession n'est plus aussi solidaire. L'unité d'action ouvriers-paysans se fissure et l'ocitanisme politique tel qu'il avait prévalu durant les années 1970 marque une pause.

6. Archives du Centre de recherche pour l'alternative sociale (CRAS), dossier « Toulouse 1976, un mois de mars pourri ».

Après l'élection de François Mitterrand en 1981, les Comités d'action perdent de leur puissance, malgré quelques soubresauts comme la prise d'assaut par les CRAV de l'*Ampélos*, un navire chargé de vin italien, dans le port de Sète, le 10 août 1981, ou l'attaque du supermarché Leclerc à Carcassonne en 1984. Leurs dirigeants acceptent des postes plus officiels au service de la viticulture. Le syndicalisme viticole se dissout petit à petit au sein de la FNSEA. Les Comités d'action deviennent clandestins.

Après les accords de Dublin en 1984 et avec l'aide des gouvernements socialistes, la grande majorité des viticulteurs et de leurs organisations acceptent le tournant d'une « politique de qualité » associée à l'œnotourisme comme seule voie possible pour la viticulture languedocienne. Les groupements de producteurs mis en place dans les années 1970 ressemblent de plus en plus à des entreprises de négoce éloignées des viticulteurs.

Ceux d'entre eux capables d'assumer des réencépagements coûteux ont créé leur cave particulière pour répondre à la demande « de vin à déguster plutôt que de vin à boire ». Mais à côté de ces *success stories*, beaucoup d'exploitations ont été abandonnées, les primes d'arrachage ayant permis aux plus âgés de prendre leur retraite. Quoi qu'il en soit, il n'est plus possible de parler aujourd'hui de viticulture languedocienne au singulier, il y a des viticulteurs et des viticultrices qui revendiquent désormais leur singularité et leur modernité. Dans ce contexte, les Comités d'action, dont les membres sont peu nombreux et isolés, se manifestent à travers quelques actions ponctuelles. Ils ne reposent plus sur une base solide et ne sont pas reconnus officiellement par les représentants syndicaux auxquels, parfois, ils s'opposent. L'unité du monde viticole n'est plus à l'ordre du jour et l'héritage de 1907 semble réduit aux commémorations ou à la promotion de certains vins.

Mais je laisserai, pour conclure, le dernier mot à Claude Marti qui, devant la garrigue et les vignes qu'embrassait son regard, me déclarait un jour : « Que serait devenu ce pays s'il n'y avait pas eu tous ces comités, comités de défense des étangs, comités antinucéaires, comités d'action viticoles, ces comités de cec, ces comités de cela... Quel lupanar serions-nous devenus et que serait devenu le paysage que nous avons devant les yeux si nous ne nous étions pas battus ? Or quoi de plus démocratique que ce paysage ! »